Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DPEJS_26_02B_01-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 19 février de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 13 février 2026, s'est réuni à Kerlaz, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Philippe CORNEC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Anne-Marie KÉROURÉDAN, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Frédéric LE LANN, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Jeannine LOZACHMEUR, pouvoirs à Henri SAVINA
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Frédéric LE LANN

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

DELIBÉRATION N° DPEJS-26-02B-01

OBJET : ÉTUDE DE FAISABILITÉ INTER-EPCI RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE SOLUTION D'ACCUEIL ET D'INCLUSION SCOLAIRE INNOVANTE POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

L'accueil et l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap constituent aujourd'hui un enjeu majeur de politique publique, largement documenté par les travaux parlementaires et les études nationales, notamment celles de la DREES. À l'échelle nationale, environ 70 000 enfants et adolescents sont accompagnés au sein des instituts médico-éducatifs (IME). Toutefois, malgré cet effort, les besoins demeurent très largement supérieurs à l'offre existante : plusieurs milliers d'enfants, bien que titulaires d'une notification d'orientation en IME, demeurent sans solution adaptée. Par ailleurs, près de 6 000 jeunes adultes sont maintenus en IME au titre de l'amendement Creton, ce qui limite mécaniquement l'accès des enfants aux places disponibles. Ces constats traduisent une tension structurelle durable, qui dépasse largement le seul cadre des territoires locaux.

Le département du Finistère n'échappe pas à cette situation de saturation. Les données disponibles, croisées avec les remontées des acteurs institutionnels et associatifs, mettent en évidence des listes d'attente importantes pour une admission en IME, ainsi que des délais d'accès parfois particulièrement prolongés. Au-delà du seul manque de places, les territoires ruraux et littoraux, éloignés des principaux pôles de services, connaissent des temps de transport quotidiens particulièrement importants pour accéder aux structures d'accueil. Ces déplacements prolongés génèrent une fatigabilité accrue pour les enfants, avec des impacts directs sur leur bien-être, leur disponibilité aux apprentissages et, plus largement, sur la qualité et la continuité de leur accompagnement.

Face aux difficultés rencontrées par les familles du territoire, et à la suite de la sollicitation d'un parent d'enfant porteur de polyhandicap, les élus des communautés de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz, de Douarnenez communauté et du Haut-Pays Bigouden ont souhaité se mobiliser collectivement. Cette mobilisation vise à engager une réflexion partagée sur la création d'une solution d'accueil et d'inclusion scolaire innovante pour les enfants en situation de handicap vivant sur ce territoire, en particulier pour ceux disposant d'une notification d'orientation vers un IME mais ne bénéficiant pas, à ce jour, d'une solution adaptée ou satisfaisante.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DPEJS_26_02B_01-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DPEJS_26_02B_01-DE

Dans ce contexte, les trois communautés de communes ont décidé de lancer une étude de faisabilité, confiée en novembre 2024 au cabinet spécialisé Forvis Mazars. Cette étude avait pour objectifs :

- d'analyser la faisabilité du projet sur les plans technique, organisationnel et financier ;
- d'identifier les conditions de réussite, les risques et contraintes, les ressources nécessaires ainsi qu'un budget estimatif ;
- de proposer plusieurs scénarios opérationnels, assortis d'une vision claire des étapes de mise en œuvre.

Parmi les scénarios étudiés, l'un retient particulièrement l'attention : l'implantation d'une unité d'enseignement externalisée (UEE) associée à un accompagnement médico-social, déployés sur un site de proximité, idéalement au sein d'un même établissement ou d'une même commune. Cette hypothèse répond directement aux problématiques d'éloignement des services et de réduction des temps de transport. Elle permettrait, pour les enfants actuellement accueillis dans des structures situées dans le Nord-Finistère, un rapprochement géographique avec leur famille et, pour ceux scolarisés dans le Sud-Finistère, une diminution significative des temps de trajet quotidiens. Elle contribuerait ainsi à réduire la fatigabilité des enfants, à améliorer leur qualité de vie et à renforcer les conditions d'un accompagnement éducatif et médico-social plus adapté.

La mise en œuvre de ce scénario suppose toutefois la capacité à constituer un groupe de six à douze enfants, présentant une certaine homogénéité en termes de tranches d'âge et de cycles scolaires, ainsi que la capacité d'un établissement social ou médico-social (ESMS) à mobiliser une équipe dédiée, à ce jour à moyens constants. Afin d'examiner cette seconde condition, des échanges sont actuellement engagés avec deux ESMS du Finistère, en vue d'évaluer la faisabilité opérationnelle d'un tel scénario.

Cette démarche n'a pas vocation à apporter, à elle seule, une réponse à une problématique nationale structurelle. Elle traduit néanmoins une volonté claire et partagée de renforcer l'équité territoriale d'accès aux dispositifs, de réduire les contraintes liées aux déplacements et d'améliorer la qualité de vie des enfants et de leurs familles. Elle affirme enfin l'engagement des élus locaux en tant qu'acteurs de proximité, en complémentarité avec l'État et les institutions compétentes.

Par ailleurs, il convient de préciser que la restitution des travaux menés par le cabinet Forvis Mazars n'a répondu que partiellement aux attendus définis dans le cadrage initial de l'étude. Dans ce contexte, la responsable du Pôle Services à la population de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz a réalisé un travail de synthèse et d'analyse des éléments produits par le cabinet. Ce travail, présenté aux membres du Comité de pilotage, a conduit à acter la poursuite de l'étude en interne, par les techniciennes des trois communautés de communes concernées. À ce titre, Douarnenez communauté sera amenée à participer financièrement aux coûts liés à ce travail de synthèse.

Vu l'avis favorable de la Commission sociale et services à la population du 21 janvier 2026,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 9 février 2026,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **PRENDRE ACTE** de l'état d'avancement de l'étude de faisabilité relative à la création d'une solution d'accueil et d'inclusion scolaire innovante pour les enfants en situation de handicap,
- **APPROUVER** le principe d'une participation financière de Douarnenez communauté aux heures de travail réalisées par la responsable du Pôle Services à la population de la communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz, dans le cadre de la reprise et de l'approfondissement de l'étude.

Fait et délibéré le 19 février 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ

Le secrétaire,
Ronan KERVAREC

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DPEJS_26_02B_01-DE